

Réf : AT/DO29/SDT/DRA/284/2023

MASCARA le :25/07/2023

Sous Direction Technique  
Département réseaux d'accès

# MISE EN DEMEURE

Monsieur le Directeur Opérationnel de Mascara

A Monsieur BENMAGHENIA ABDELHAK ZOUHIR

Entreprise des Installations téléphoniques

Sise à Quartier El Argoub-Tranche 119 - Local 96 –MASCARA

**Objet :Mise en demeure n° 01**

**PROJET :** Travaux de remplacement, réparation et développement du réseau de distribution ODN.

**Site :** Nouveau Pole Urbain Oued El Abtal

**Contrat D'ADHESION :** N°20/2021 du 14/04/2021

**B.C N° ODN-17-23** du 24.04.2023

**ODS N° :** Distribution N°103/23 du 26/04/2023 et UPLINK N°104/23 du 20/06/2023

J'ai le regret de mettre en demeure votre entreprise BENMAGHENIA ABDELHAK ZOHEIR de n'avoir pas encore relevée les réserves constatées par La commission mixte DOT/CIL/CMP/ETP et ce depuis la date de 09/07/2023 et 10/07/2023 du projet ODN ci-dessus cité en objet des travaux UPLINK et Distribution du site Nouveau pôle Urbain à Oued El Abtal.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir prendre vos dispositions nécessaires en vue d'achever les travaux de la relève des réserves constatées et de déposer votre dossier pour la réception provisoire.

Votre absence, nous incombe un retard considérable pour la clôture du projet dans les délais fixés qui nuis sur nos engagements.

Un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la présente lettre est accordé à votre entreprise pour la reprise des travaux inachevés ainsi que pour la réception provisoire des travaux ; Dans le cas contraire la DOT Mascara est contrainte d'appliquer les clauses du contrat.

**Copie pour suite utile :**

Monsieur le chef de cellule CMP TIGHENNI

Monsieur le Responsable CIL Mascara



M/DOT

AISSA Drif  
Sous Directeur Technique  
D.O.T. - Mascara